

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 09/07/2002 portant création de la spécialité Activités nautiques du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 21/05/2019,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités nautiques mention Aviron et disciplines associées est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance			
BPARA190065	Monsieur	DESBOIS	Gaëtan	24/05/1995	PARIS
BPARA190066	Madame	DOREL	Corinne	08/09/1960	LYON
BPARA190067	Monsieur	DUVERNEUIL	Pascal	26/05/1998	MOISSAC
BPARA190068	Madame	FAVOTTE	Catherine	09/11/1961	BRUXELLES
BPARA190069	Madame	GROSS	Juliana	07/11/1995	STRASBOURG
BPARA190070	Madame	HATTETER	Marie	16/03/1996	MONTPELLIER
BPARA190071	Monsieur	MAURIN	Benoist	18/11/1993	MANTES LA JOLIE
BPARA190072	Madame	RENOU	Eloïse	04/01/1997	TOULOUSE
BPARA190073	Monsieur	RICARD	Paul-Antoine	23/12/1998	PAPEETE
BPARA190074	Monsieur	TANCOGNE	Christophe	30/04/1975	BRIOUDE
BPARA190075	Monsieur	TIRMARCHE	Denis	01/04/1996	Saint-Pol-Sur- Mer

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22/05/2019

P/La Directrice Régionale et Départementale
La Responsable du Pôle EFC



Josiane GAMET